



## PROCÈS-VERBAL DU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DES ASSOCIATIONS

Séance du 30 juin 2014

**Etaient présents** : M. Pierre AIDENBAUM, Mme Nicole BISMUTH LE CORRE, Mme Patricia BREBION-VALLA, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Benjamin DJIANE, Mme Christine FREY, Mme Laurence GOLDGRAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Laurence HUGUES, M. Yves PESCHET, M. Quentin PICQUENOT, Mme Sylviane TROPPER.

**Etait absent** : M. Benoît SOLES, excusé.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme Patricia BREBION-VALLA

**M. AIDENBAUM** signale l'absence excusée de M. Benoît SOLES, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure HAREL.

Constatant que le quorum est atteint, il déclare ouverte la séance du Comité d'Initiative et de Consultation des Associations (CICA).

### **1- Désignation du secrétaire de séance**

**M. AIDENBAUM** désigne comme secrétaire de séance Mme Patricia BREBION-VALLA.

*La désignation est approuvée à l'unanimité.*

### **2- Utilisation du Carreau du Temple**

**M. AIDENBAUM** rappelle que le Carreau du Temple a ouvert ses portes au mois d'avril 2014, et que plusieurs opérations se sont tenues depuis dans le nouvel espace. Le Carreau du Temple franchit désormais une nouvelle étape, puisque la réunion du CICA permet d'en présenter la vie et l'utilisation à partir de septembre 2014.

Jusqu'au mois d'avril 2014, seule la grande halle était ouverte, les travaux ayant pris du retard dans les salles du sous-sol comme dans l'auditorium. Durant cette première période se sont tenues plusieurs manifestations à caractère événementiel. Certains – et le maire lui-même – ont pu le regretter. Il n'était pas possible toutefois d'ouvrir l'espace aux associations et aux scolaires durant cette période.

#### *Bref historique du projet du Carreau du Temple*

M. AIDENBAUM rappelle que le projet remonte à la mandature 2001-2008. A l'époque, une large réflexion sur le quartier avait été lancée, incluant des interrogations sur l'utilisation souhaitée pour le Carreau du Temple.

Trois grandes thématiques avaient émergé : culturelle, sportive, événementielle. Un référendum d'initiative locale avait ensuite été organisé en 2004, initiative inédite à Paris. Ce référendum avait eu un succès certain, réunissant plus de 20 % du corps électoral de l'arrondissement (près de 4 100 votants).

Le projet n° 3 avait été choisi par la majorité des votants et a conduit à l'espace actuel. Le référendum avait ouvert la phase de rédaction des cahiers des charges, de concours d'architecture, de préparation des travaux. Une période de dix mois avait ensuite été consacrée aux fouilles archéologiques, avant le démarrage des travaux.

M. AIDENBAUM rend hommage à cette occasion à M. Olivier FERRAND, son ancien adjoint, qui avait pris en charge la procédure de référendum d'initiative locale et la constitution du dossier. Au jour du deuxième anniversaire de son décès prématuré, à l'âge de 42 ans, le maire souhaite souligner le rôle de maître d'œuvre qu'Olivier FERRAND a joué dans ce projet.

### *Vie du Carreau du Temple à partir de septembre 2014*

En septembre 2014, la période de rodage prendra fin. Outre la grande halle seront ouverts au public les trois grandes salles du sous-sol et deux autres plus petites, l'auditorium et le café Jules. Le Carreau du Temple fonctionnera donc tel qu'il a été conçu, contrairement à ce que soutiennent certains commentateurs chagrins.

M. AIDENBAUM présente à l'assemblée M. Alain HERZOG, nouveau directeur général du Carreau du Temple, nommé par le Conseil d'administration une semaine auparavant. Après avoir été pendant quatre ans administrateur général de la Gaîté lyrique, il a été directeur général du Syndeac (syndicat des entreprises artistiques et culturelles).

M. AIDENBAUM donne la parole à M. Yves PESCHET et Mme Patricia BREBION-VALLA, soulignant leur contribution au projet au sein de la Commission d'attribution des créneaux horaires du Carreau du Temple.

Il rappelle que cette Commission répond à l'engagement de transparence que la municipalité avait pris. Aux côtés de Laurence GOLDGRAB, les deux élus ont siégé avec des représentants du Carreau du Temple et de la Direction Jeunesse et Sports (DJS) de la Ville de Paris.

**Mme BREBION-VALLA** rappelle que le démarrage complet est prévu en septembre, avec l'ouverture au sous-sol du gymnase, du studio de danse et du dojo.

### *Répartition des créneaux*

Selon la distribution des créneaux horaires, les activités auront lieu pour les associations de 17 à 21 heures tous les soirs, les mercredis de 13 à 21 heures, les samedis de 8 à 21 heures.

Pour les scolaires, les créneaux attribués sont du lundi au vendredi de 8 à 17 heures, à l'exception du mercredi après-midi. Les créneaux de 15 à 16 heures 30 les mardis et vendredis sont spécifiquement réservés aux nouveaux rythmes éducatifs, dans le cadre plus général des créneaux scolaires.

Les scolaires ayant accès aux installations sont les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées. Les maternelles n'ont *a priori* pas accès aux installations faute de créneaux suffisants. Toutefois, au prix de négociations serrées, certains créneaux pourront être attribués au cas par cas à deux des écoles maternelles de l'arrondissement, les plus proches du Carreau.

### *Attribution des créneaux associatifs*

L'attribution des créneaux associatifs s'est faite sur appel à candidatures. 160 demandes ont été recensées, couvrant chacune d'un à quatre créneaux. 48 créneaux de deux heures devant être attribués, des choix ont donc été nécessaires. Ils ont été opérés par la Commission d'attribution, où siégeaient trois élus, Laurence GOLDGRAB pour la Culture, Yves PESCHET pour les Associations et Patricia BREBION-VALLA pour le Sport ; un représentant de la DJS ; deux représentants du Carreau.

La Commission a examiné toutes les demandes, qui devaient répondre à des critères objectifs : qualité du projet, caractère éducatif et social, proximité, tarification et tarifs sociaux proposés, etc.

Une échelle de notation comportant 35 points a ainsi été élaborée, selon laquelle chaque dossier a été noté. Les dossiers obtenant moins de 20 points ont été exclus à la première lecture. Les autres projets ont été examinés de manière collégiale.

La grille de décision avait pour objectif, en cette première année de fonctionnement, de privilégier la diversité des activités proposées en termes de culture comme de sport. De plus, il a été décidé d'attribuer au maximum deux créneaux par activité. La configuration

du Carreau du Temple exclut en outre de fait un certain nombre de sports : les installations ont été catégorisées par la DJS et rendent par exemple impossible la pratique de basket ou de badminton pour les adultes.

Par ailleurs, le critère d'accessibilité à tous a plaidé en faveur d'une répartition entre activités pour enfants et activités pour adultes, sur la base d'un public large. Enfin, certains choix ont souligné la qualité innovante de l'activité.

Les 48 créneaux se répartissent de la manière suivante : 18 dans le gymnase, 16 dans le dojo, 14 dans le studio de danse, ce dernier étant en partie réservé dans la journée à la résidence de compagnies.

#### *Attribution des créneaux scolaires*

Aux 48 créneaux associatifs s'ajoutent 67 créneaux scolaires. Ils n'ont pas été attribués par la Commission. La municipalité a demandé pour cette catégorie de créneaux l'aide de la DJS, dont l'expérience pouvait être mise à profit. En outre, il apparaissait important que les créneaux du Carreau du Temple soient répartis en concordance avec ceux des autres équipements (gymnase Michel Leconte et salles situées dans les écoles notamment). Cela permet de garantir que les créneaux sont équitablement répartis.

**M. PESCHET** indique en préambule que la commission d'attribution s'est réunie avec la volonté de poursuivre le processus de consultation des habitants qui avait inauguré le projet, gardant en mémoire que le lieu a failli disparaître, à l'instar du marché des Enfants rouges dans les années 1990. Le Carreau du Temple constitue donc un moment fort de la lutte de ce quartier pour maintenir son patrimoine et son identité.

Cette histoire donne comme un impératif de réussite aux élus, qui ont veillé avec attention au bon déroulement des attributions de créneaux. L'exigence que se sont fixée les élus est de mettre en place des procédures respectueuses de la volonté de la population. La commission a donc attribué le maximum de créneaux.

Dans le même esprit, la commission qui a examiné les demandes pour l'espace Sylvia Monfort a cherché à diversifier autant que possible les associations bénéficiaires de créneaux dans les deux espaces. M. PESCHET rappelle à cet égard que ce sont 96 heures qui sont mises à la disposition des associations dans le Carreau du Temple, et 123 heures à l'espace Sylvia Monfort. Le Carreau permet donc un quasi-doublement de l'offre, qui n'a pourtant pas diminué le nombre de candidatures présentées à l'espace Sylvia Monfort.

M. PESCHET estime que la commission a rempli une part importante de son mandat, en montrant que la population du 3<sup>e</sup> arrondissement, dans sa diversité, trouve sa place dans les installations de la mairie. Cela est d'autant plus important que les événements ont bénéficié avant les associations et les scolaires de la mise à disposition des lieux.

**Mme BREBION-VALLA** ajoute que l'attribution des créneaux associatifs du gymnase Michel Leconte a permis à d'autres associations sportives de bénéficier de créneaux. Les commissions d'attribution de tous les équipements (Michel Leconte, Elzévir, Carreau du Temple) sont annuelles. De nouvelles demandes peuvent être servies chaque année.

Dans toutes les installations, un comité de suivi permet d'observer les activités mises en place, de suivre le respect des engagements des associations, de surveiller les fréquentations. En cas de fréquentation insatisfaisante, l'association en cause est reçue, les raisons de la basse fréquentation sont examinées et, le cas échéant, le créneau est réattribué.

Il est important que la première année d'utilisation puisse faire l'objet de ce suivi afin de vérifier que les lieux sont correctement utilisés, que les projets mis en place sont adaptés aux espaces. La deuxième année pourra être l'occasion d'ajustements.

**Mme GOLDGRAB** remercie les équipes du Carreau du Temple et de la Ville de Paris pour leur aide et leur expertise précieuses. Dans les pratiques retenues, beaucoup sont innovantes, et il était nécessaire que les élus bénéficient notamment d'un conseil en matière de sport.

Le sérieux de la Commission a permis à un grand nombre d'associations d'être retenues et de proposer une grande diversité d'activités aux habitants.

#### *Statut juridique du Carreau du Temple*

**M. AIDENBAUM** rappelle que le Carreau du Temple est géré sous la forme d'une société publique locale (SPL). C'est la première SPL mise en place à Paris.

Le conseil d'administration du Carreau du Temple est constitué de sept élus issus de deux collectivités locales (la ville et le département). Ils sont représentatifs des différentes sensibilités du Conseil de Paris ; ils ont élu leur Président en la personne de M. AIDENBAUM ; ils sont appelés à déterminer les grandes orientations du projet et à prendre les décisions afférentes.

C'est donc une société de droit privé qui gère le Carreau du Temple, mais ce sont des personnes publiques qui siègent au conseil d'administration, le Carreau du Temple ayant été financé par la mairie.

En dernier lieu, il rappelle que le conseil d'administration est secondé par une commission d'attribution qui réalise l'engagement de transparence pris par la municipalité quant à la mise à disposition des espaces ; il est aussi assisté d'un comité de suivi qui se réunira deux fois par an pour vérifier la bonne marche du Carreau du Temple, émettre des remarques, proposer les ajustements nécessaires.

En tant que conseiller de Paris, M. AIDENBAUM siège au conseil d'administration, aux côtés de Mme HAREL, conseillère de Paris du 3<sup>e</sup> arrondissement. Les autres élus sont M. BOUTAULT, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, Mme LEVIEUX, conseillère du 2<sup>e</sup> arrondissement, M. MARTINS, adjoint de la Maire de Paris en charge du Sport et du Tourisme, Mme PAWLIK, conseillère du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, le prochain Conseil de Paris, prévu le 10 juillet, se prononcera sur le transfert de tutelle du Carreau du Temple, de la DJS, qui a porté le projet, à la DAC (direction des Affaires culturelles). L'ancien Carreau du Temple était en effet un gymnase. Il relève désormais davantage de la DAC.

**Mme HAREL** souhaite faire une remarque en présence du nouveau Directeur du Carreau du Temple, qu'elle est heureuse de rencontrer. Elle fait part de son étonnement, et de celui de plusieurs riverains : en effet, dans le cadre du Festival des cultures juives, s'est tenu le dimanche 22 juin un forum d'associations juives au Carreau du Temple. Or il n'y avait aucun contrôle des sacs à l'entrée, aucun portique de sécurité, aucune mise en place de mesures Vigipirate. Dans le contexte de l'attentat récemment survenu à Bruxelles, ce rassemblement réunissant des représentants des institutions culturelles et religieuses juives et de nombreux visiteurs aurait dû faire l'objet de mesures de sécurité accrues, au regard des menaces qui pèsent sur la communauté juive. Elle espère que, dans le cadre d'événements similaires ultérieurs, la sécurité sera mieux assurée.

**M. AIDENBAUM** comprend l'intervention de Mme HAREL. Il indique que, en lien avec

les associations présentes, il n'a pas souhaité la présence de forces de police, considérant que ce genre de manifestations doit avoir lieu dans la quiétude.

S'il s'est refusé à la mise en place de mesures de sécurité visibles (portiques de sécurité, patrouilles de police), il affirme que la sécurité était assurée par des rondes de vigiles, par la présence de forces de police en civil du matin au soir. La police a par ailleurs effectué une visite de sécurité matinale, avant l'ouverture, et a maintenu des effectifs tout au long de la journée. Le contexte a donc été pris en compte. Toutefois le Festival de la culture juive, dont les manifestations ont investi pendant 15 jours une multitude de lieux dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, devait se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité, sans que le dispositif soit visible.

**M. AIDENBAUM** donne la parole aux associations.

**Une intervenante (Musique Évasion)** souhaite savoir si les créneaux scolaires sont maintenus au Carreau du Temple pendant les vacances scolaires.

**M. AIDENBAUM** indique que des créneaux sont disponibles pendant les vacances scolaires. L'idée avancée par l'équipe municipale est de consacrer ces créneaux à la mise en place de stages ouverts aux scolaires et aux jeunes.

**Mme BREBION-VALLA** explique qu'il n'est pas possible de proposer immédiatement et de manière pérenne les créneaux des vacances scolaires. Ces périodes seront dévolues à de l'activité à la demande. En partenariat avec les associations, la municipalité souhaiterait voir proposer des activités à destination des enfants et des adolescents principalement.

La programmation se fera au coup par coup, à l'avance, mais hors de l'attribution faite en commission de début d'année et selon d'autres procédures. L'équipe municipale reste pour ces périodes ouvertes aux propositions des associations.

**M. AIDENBAUM** rappelle que des activités sont déjà organisées à chaque période de vacances scolaires par l'Office des mouvements sportifs. Les nouvelles propositions se feront selon ce canevas.

**M. PESCHET** ajoute que deux semaines par an seront consacrées à l'ouverture du Carreau du Temple à toutes les demandes associatives. Une semaine en janvier et une semaine en juin seront donc dévolues aux initiatives locales.

**Mme BREBION-VALLA** indique que ces semaines seront largement annoncées par des campagnes de communication sur le site du Carreau du Temple, sur le site de la Mairie et par voie d'affichage. L'ouverture sera le plus large possible, afin que le plus d'associations possible puissent présenter leurs activités et proposer des démonstrations.

**Une intervenante (Atelier local d'urbanisme)** se réjouit de l'ouverture complète des salles du sous-sol à la rentrée. Cela permettra aux scolaires de trouver des lieux de détente et d'épanouissement. Elle regrette que les créneaux ne soient pas encore publiés.

Elle se réjouit également de la tenue de manifestations événementielles dans le Carreau du Temple. Ces grandes manifestations font honneur au 3<sup>e</sup> arrondissement et à la magnifique architecture du Carreau. Toutefois, cette halle n'a pas encore trouvé

d'usage hors des événements qui y sont organisés.

Elle soutient donc la proposition de week-ends dédiés aux associations, en-dehors des deux semaines consacrées aux démonstrations. Certains habitants peuvent également avoir des besoins d'espaces pour l'organisation d'événements culturels. Elle demande donc une ouverture plus large de la halle aux événements à caractère culturel émanant d'associations ou de particuliers.

Elle ne souhaite pas que son intervention soit prise comme une critique et fait part de ses remerciements aux équipes investies dans le projet.

Elle salue les efforts faits en direction de la jeunesse, qu'elle se réjouit de voir durer jusqu'à 30 ans, mais souligne un déficit en direction des personnes âgées, qui sont souvent aussi un public à bas revenus. Elle estime qu'il est nécessaire de développer une offre tarifaire spécifique pour ces personnes.

**M. AIDENBAUM** s'accorde à reconnaître que la programmation du Carreau du Temple comporte encore des week-ends vides, mais les équipes travaillent à réduire ces lacunes, afin que l'espace soit utilisé au mieux par tous. L'espace a toutefois aussi besoin de respiration. Une des pistes de réflexion est de privilégier une activité particulière en direction des adolescents et des enfants le dimanche.

D'autres emplois doivent encore s'ajouter à ceux qui sont prévus, mais le Carreau du Temple est une organisation importante qui a besoin d'un temps de mise en route.

M. AIDENBAUM remercie à son tour l'équipe du Carreau qui s'est beaucoup investi dans la période de préfiguration et dans la période d'ouverture, malgré certains dysfonctionnements résiduels (climatisation, sorties de secours, etc.).

Il rappelle son attachement à mettre l'équipement à disposition des personnes du quartier et de l'arrondissement, quel que soit leur âge. Les activités qui s'engagent en septembre sont une première étape.

La mise en place de la programmation de l'auditorium est également une étape importante. Certains spectacles seront payants, d'autres proposeront des tarifs privilégiés. L'auditorium sera en outre mis à disposition des écoles (fêtes d'école). Les partenariats se mettent en place et la multitude des demandes nécessitera d'opérer des choix.

**Mme BREBION-VALLA** ajoute, en ce qui concerne les utilisations occasionnelles de la grande halle et de l'auditorium, qu'en-dehors de la programmation établie pour ces espaces, toutes les opportunités seront saisies pour attribuer des créneaux aux habitants. Ce sont notamment des fêtes d'école, mais aussi la remise du permis piéton, qui ont déjà pu se dérouler à l'auditorium et dans la grande halle.

L'inter-programmation va être organisée pour rendre disponibles les espaces inutilisés.

**Une intervenante** s'interroge sur le statut de SPL du Carreau du Temple et d'éventuels problèmes que pourrait engendrer le transfert de tutelle de l'établissement de la DJS à la DAC.

**M. AIDENBAUM** assure que les questions du statut juridique et de la tutelle sont indépendantes.

**Un intervenant** se réjouit de la prise en compte des initiatives locales, après la prépondérance donnée aux manifestations événementielles choisies à l'initiative de la Direction du Carreau du Temple.

Il souligne que 160 demandes émanant de 135 associations se sont manifestées. Il y

voit la preuve de la forte activité associative dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. 48 créneaux ont été attribués.

**Mme BREBION-VALLA** précise que ces créneaux bénéficient à 37 associations, mais que les autres associations peuvent bénéficier de créneaux dans d'autres équipements de l'arrondissement.

**L'intervenant** demande quel est le taux de satisfaction de la demande sur les trois espaces mis à disposition par la Mairie.

**M. AIDENBAUM** estime naturel que la demande excède l'offre d'espaces. Il souligne la densité du tissu associatif parisien et rappelle que l'ouverture du Carreau du Temple participe au triplement des créneaux offerts aux associations.

**M. PESCHET** indique que l'ouverture d'une centaine d'heures réservées aux associations au Carreau du Temple n'a pas fait baisser la demande à l'espace Sylvia Monfort ou au gymnase Michel Leconte. L'attrait de la nouveauté du Carreau du Temple n'a donc pas, comme on pouvait le craindre, dévalorisé les autres équipements.

Le Carreau du Temple double l'offre faite aux associations et transforme la vie quotidienne des associations de l'arrondissement.

La répartition s'est faite avec le plus grand soin : la Commission d'attribution du Carreau du Temple s'est tenue le 26 juin, celle de Sylvia Monfort s'est réunie deux jours plus tard et a tenu compte des attributions qui avaient été faites au Carreau, de manière à élargir au maximum le cercle des bénéficiaires.

**Mme BREBION-VALLA** ajoute que les équipements ne sont pas exclusivement ouverts à des associations du 3<sup>e</sup> arrondissement. Dans la notation, les critères de proximité et d'implication dans la vie de quartier étaient importants, mais certaines associations d'autres arrondissements se sont vu attribuer des créneaux. De fait, de nombreuses associations intervenant dans le 3<sup>e</sup> arrondissement n'y sont pas domiciliées.

Les critères pris en compte permettent de diversifier l'offre. Il est envisageable de présenter en conseil d'arrondissement des statistiques concernant l'attribution des créneaux et le traitement des demandes.

**M. AIDENBAUM** rappelle que les grilles d'attribution des créneaux seront publiées prochainement dans le journal du 3<sup>e</sup>, sur le site de la Mairie, etc.

**Une intervenante (Association À l'avenir)** s'intéresse aux créneaux attribués à l'ARE : elle demande par qui ces créneaux seront comblés, animateurs, professeurs de la ville de Paris et/ou associations.

**Mme BREBION-VALLA** indique que la décision a été prise d'attribuer les créneaux de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) de la même manière que les créneaux sportifs, même si ce ne sont pas uniquement des activités sportives qui peuvent être proposées dans ce cadre.

Les créneaux relèvent donc de la Commission d'attribution scolaire, et une place est faite à l'associatif dans ce cadre.

**Une intervenante** pense que les deux semaines d'ouverture à l'initiative locale constitueront une vitrine pour les associations qui n'auront pas bénéficié de créneaux.

Elle demande si les associations déjà accueillies au Carreau pourront en profiter aussi.

**M. PESCHET** ne souhaite pas poser de restriction *a priori*. L'intérêt de ces semaines, à l'instar des journées portes ouvertes qui ont lieu chaque année à l'espace Sylvia Monfort, est de montrer la vivacité du tissu associatif et sa capacité non seulement à assurer des créneaux dans les espaces, mais aussi à monter des initiatives locales communes.

Dans le même esprit, il rappelle que le forum des associations, qui aura lieu cette année le 6 septembre 2014, est l'occasion de présenter des spectacles souvent montés de concert par deux ou trois associations. L'objectif assumé est donc de créer des synergies entre associations, de l'initiative collective, et non pas seulement des comportements de consommation d'espaces. La municipalité souhaite ainsi prendre sa part dans l'initiative collective.

**Une intervenante (chorale « Le Marais chante »)** indique que sa chorale est une association loi 1901, qui ne bénéficie pas à ce jour de subvention. Elle demande s'il lui est possible de proposer un concert annuel dans le cadre de l'inter-programmation du Carreau du Temple. Elle souhaite également savoir s'il est possible de postuler pour une liste d'attente en cas de réattribution de créneaux.

**Mme BREBION-VALLA** indique qu'il est possible de déposer une demande dans ce cadre, mais rappelle que les choix opérés par la Commission d'attribution ont déjà conduit à la constitution d'un portefeuille d'activités en attente. Toutefois, l'appel à candidatures n'est pas fermé pour autant, et des créneaux pourront être réattribués hors de ce portefeuille.

**Une intervenante** demande quelle est la place de la musique dans l'attribution des créneaux, notamment à l'auditorium.

**Le Président de l'association COPC** indique que son association a bénéficié de l'attribution de quelques créneaux et entend investir pour attirer des adhérents sur ces créneaux, qui ne sont pas habituels. La Commission d'attribution entend remettre en jeu chaque année l'attribution des créneaux. Or, en tant que président, il doit décider d'investissements non négligeables pour les activités pratiquées, et souhaite avoir *a minima* une assurance sur la pérennité de ses créneaux.

**Mme BREBION-VALLA** indique que la procédure ne sera pas différente pour la Carreau du Temple que celle qui se pratique déjà à l'espace Sylvia Monfort et au gymnase Michel Leconte. Les associations qui honorent leur contrat et dont les activités sont bien fréquentées se verront attribuer des points supplémentaires dans leur dossiers de candidature.

Elle se dit toutefois attachée à permettre une rotation des associations et à ouvrir un certain nombre de créneaux à de nouvelles associations.

**Une intervenante** demande comment le Carreau s'insèrera dans le cadre des brocantes.

**M. AIDENBAUM** rappelle que se tient deux fois par an dans le 3<sup>e</sup> arrondissement la plus belle brocante de Paris. Cet événement est victime de son succès. L'équipe municipale réfléchit actuellement à l'élaboration d'un nouveau circuit pour la brocante du

3<sup>e</sup> arrondissement.

**Une intervenante (Association Atika Flamenco)** demande si les semaines d'initiative locale grèvent le nombre d'heures attribuées dans le cadre des créneaux associatifs. De même, les associations conservent-elles leurs créneaux durant les vacances scolaires ?

**M. AIDENBAUM** indique que les créneaux associatifs ne sont normalement pas impactés par les modifications des créneaux scolaires pendant les vacances. Toutefois, il est possible à titre exceptionnel que les espaces soient ouverts plus largement pour accueillir des tournois ou autres manifestations durant ces périodes.

**Une intervenante** indique que l'établissement s'autofinance actuellement, à sa connaissance, à hauteur de 60 %. Elle demande si ce taux d'autofinancement est susceptible d'évolutions, qui impacteraient nécessairement la répartition de l'occupation des espaces, et notamment de la grande halle, les événements privés contribuant pour une grande part à l'autofinancement.

**M. AIDENBAUM** expose le projet de financement du Carreau du Temple, qui incombe pour deux tiers aux recettes propres et pour un tiers à la Ville.

La Ville de Paris a voté en 2013 une délégation de service public (DSP) en faveur de la société du Carreau du Temple, qu'elle finance à hauteur de 1 M€ par an. Le budget de fonctionnement global du Carreau du Temple est à ce jour de 3 M€.

Les opérations événementielles accueillies dans le Carreau du Temple, qui est un lieu très demandé, couvrent sans problème la part d'autofinancement (environ 2 M€). Ce modèle économique sera maintenu pour la durée de la DSP (5 ans). Il permet de financer les activités prévues, de pratiquer sur certains programmes des tarifs très abordables.

**Une intervenante** évoque les nuisances très importantes que subissent les riverains. Elle soutient le principe de l'autofinancement du lieu, mais estime que la vie quotidienne des riverains doit être prise en compte dans la programmation des événements accueillis au Carreau du Temple.

**M. AIDENBAUM** estime que les problèmes constatés tiennent pour une grande part à des erreurs qui ne se reproduiront pas. Si les nuisances ne peuvent à l'avenir pas être totalement éliminées, elles devraient être grandement réduites.

Le maire a demandé la rédaction d'un cahier des charges très précis pour toutes les manifestations événementielles qui nécessitent des camions ou du gros matériel. La réduction des nuisances (notamment liées à l'installation de nuit) est un point essentiel de ce cahier des charges.

**Une intervenante** souligne en effet les efforts réalisés pour la discrétion des installations, mais indique que les opérations de démontage restent pour la plupart très bruyantes.

Elle tient en outre à souligner un autre point de nuisance : lors d'événements au Carreau du Temple, les véhicules et les tentes de *backstage* occupent les allées autour du Carreau. L'espace public se trouve envahi. Il serait au contraire de bonne pratique d'intégrer le *backstage* à l'intérieur même des espaces.

**M. AIDENBAUM** s'accorde sur ce point, tout en reconnaissant que le débordement de

certaines événements sur l'espace public est inévitable. Toutefois, l'équipe municipale travaille actuellement à la question de la gestion de l'espace public autour du Carreau du Temple.

La réduction des nuisances ne peut se faire qu'au fur et à mesure que les problèmes se font jour, que les erreurs apparaissent, etc. Il rappelle en outre que c'est autour de grands événements prestigieux comme le défilé Yves-Saint-Laurent que se joue l'image de Paris au niveau mondial. Le 3<sup>e</sup> arrondissement doit être fier de contribuer à cette image au travers du Carreau du Temple.

**M. PESCHET** se félicite de la nombreuse assemblée réunit à l'occasion de ce CICA. Un an après la précédente réunion qui avait été consacrée au projet, cela permet à l'équipe municipale et aux équipes du Carreau du Temple de rendre des comptes aux associations, aux habitants et aux électeurs. Il se réjouit de la santé du processus démocratique qui se manifeste ainsi, mais aussi de l'utilité du CICA et de la vitalité du tissu associatif qui transparaît au travers des questions posées.

Il rappelle aux personnes présentes la tenue du Forum des associations le 6 septembre 2014. Il indique que le forum sera examiné *a posteriori* pour en dégager les leçons et améliorer l'organisation de l'édition 2015.

**M. AIDENBAUM** remercie les participants et les invite à participer au conseil d'arrondissement qui suit.

Il lève la séance.

-----